

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
PLAN DE RELANCE - 191 - Investissements et équipements des CFA	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant la convention de prorogation-type relative aux subventions des investissements et d'équipement des CFA,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant l'avenant-type relatif aux subventions des investissements et d'équipement des CFA,
- VU** la délibération de la Commission permanente des 29 avril 2016 et 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 217 680 € au profit du CFA GRAFIPOLIS (opération n°2016-04158),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 29 avril 2016 et 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 85 908 € au profit du GRETA CFA 49 (opération n°2016-04190),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 29 avril 2016 et 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 45 988 € au profit de la MFR 85 (opération n°2016-04165),

- VU** la délibération de la Commission permanente des 29 avril 2016 et 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 42 205 € au profit de la MFR 85 (opération n°2016-04042),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016 affectant une autorisation de programme de 5 475 € au profit du CFAI AFPI (opération n°2016-05331),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016 affectant une autorisation de programme de 432 385 € au profit de l'URMA CIFAM 44 (opération n°2016-05343),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016 affectant une autorisation de programme de 13 038 € au profit de l'URMA CIFAM 44 (opération n°2016-05342),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016 affectant une autorisation de programme de 146 325 € au profit du CFA CCI 72 (opération n°2016-05454),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016 affectant une autorisation de programme de 3 750 € au profit du CFA MFR 85 (opération n°2016-05461),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 19 mai 2017 et 28 septembre 2018 affectant une autorisation de programme de 252 660 € au profit du GRETA CFA 49 (opération n°2017-06195),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 25 mai 2018 et 28 septembre 2018 affectant une autorisation de programme de 68 541 € au profit du GRETA CFA LOIRE ATLANTIQUE (opération n°2018-06786),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 25 mai 2018 et 28 septembre 2018 affectant une autorisation de programme de 124 961 € au profit de l'URMA CIFAM 44 (opération n°2018-07013),
- VU** la délibération de la Commission permanente des 25 mai 2018 et 28 septembre 2018 affectant une autorisation de programme de 20 882 € au profit de l'URMA CIFAM 44 (opération n°2018-07014),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 51 796 € au profit du GRETA CFA Loire Atlantique (opération n°2018-06781),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 8 642 € au profit de la MFR 44 (opération n°2018-06978)
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 9 664 € au profit du CFA des Compagnons du Devoir (opération n°2018-06980),

- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 2 333 € au profit du CFA EC 85 (opération n°2018-06989),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 98 041 € au profit du GRETA CFA 49 (opération n°2018-06983),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 700 875 € au profit du GRETA CFA 49 (opération n°2018-07015),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 79 191 € au profit du MFR 49 (opération n°2018-07018),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 18 818 € au profit du MFR 49 (opération n°2018-07016),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 5 531 € au profit du MFR 53 (opération n°2018-06991),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 137 309 € au profit de l'URMA IMA Mayenne (opération n°2018-07019),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 affectant une autorisation de programme de 20 000 € au profit du GRETA du Maine (opération n°2018-06999),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 167 556 € au profit du CFAI AFPI Pays de la Loire (opération n°2018-08782),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 122 567 € au profit du CFAI AFPI Pays de la Loire (opération n°2018-08783),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 25 579 € au profit du CFAI AFPI Pays de la Loire (opération n°2018-08785),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 121 502 € au profit du CFAI AFPI Pays de la Loire (opération n°2018-08786),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 56 075 € au profit du GRETA CFA Loire Atlantique (opération n°2018-08794),

- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 80 688 € au profit du CFA La JOLIVERIE (opération n°2018-08804),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 2 349 € au profit du CFA des Compagnons du Devoir (opération n°2018-08830),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 11 854 € au profit du CFA ESA ANGERS (opération n°2018-08830),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 18 235 € au profit du CFA Agri Laval (opération n°2018-08831),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 4 474 € au profit du BTP CFA Sarthe (opération n°2018-08837),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 12 111 € au profit du CFA Education Nationale 85 (opération n°2018-08851),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 affectant une autorisation de programme de 10 177 € au profit du CFA Education Nationale 85 (opération n°2018-08852),
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU André MARTIN, Christelle CARDET, Jean GOYCHMAN, Violaine LUCAS, Nathalie POIRIER, Marie-Cécile GESSANT

Après en avoir délibéré,

AUTORISE

la Présidente à proroger la durée de validité des subventions présentées en 1- annexe - 1 et, donc, à renoncer à une économie de 1 372 646 euros au profit des centres de formation d'apprentis,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions et les avenants pour les organismes présentés en 1-annexe - 1, conformément à la convention-type et à l'avenant-type adoptés respectivement lors de la Commission permanente du 8 juillet 2016 et du 19 mai 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Groupe Alliance des Pays de la Loire- Traditions et Libertés et Alain AVELLO absents lors du vote

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs